



Cohabitation des diverses mobilités au sein de l'espace urbain

Réponse au postulat de M. Claude Calame et consorts « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous »

Rapport-préavis N° 2019 / 31

Lausanne, le 15 août 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Claude Calame et consorts « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous ». Au vu d'une situation qu'ils estiment en évolution négative, les postulants souhaitent que la Municipalité étudie l'opportunité de lancer une grande campagne de sensibilisation pour une conduite dans le respect mutuel des usagères et des usagers de la route, quel que soit leur moyen de déplacement. La problématique de la mobilité étant vaste et faisant l'objet de nombreuses initiatives et projets, la Municipalité a plus particulièrement porté son attention sur les derniers chiffres disponibles permettant de dresser un tableau synthétique de la situation en ville de Lausanne, en particulier sous l'angle de la sécurité. Ce faisant, elle dispose d'éléments d'appréciation qui indiquent une amélioration de la situation à l'heure où la cohabitation des diverses mobilités se pose comme un défi. Dans cette optique, ce rapport-préavis s'attache à mettre en lumière les efforts de prévention déjà déployés ainsi que les divers aménagements mis en œuvre afin de favoriser une cohabitation aussi harmonieuse et sûre que possible.

2. Objet du rapport-préavis

Déposé le 11 septembre 2018, le postulat a été renvoyé le 2 octobre 2018 à la Municipalité pour étude et rapport-préavis. Par ce rapport-préavis, la Municipalité souhaite apporter un éclairage permettant de répondre à M. Claude Calame et consorts dans le cadre de leur postulat « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous ». Pour ce faire, sont illustrés ci-dessous l'état de la situation de la cohabitation entre les différents modes de déplacements en ville de Lausanne ainsi que les diverses actions de prévention déjà menées en lien avec les considérations du postulant.

Les postulants citent une série d'infractions et d'incivilités commises par les automobilistes, motocyclistes et cyclistes. La situation qui en découle se révèle, à leurs yeux, génératrice de conflits et d'accidents. Ils en appellent ainsi à la mise sur pied d'une importante campagne de communication destinée à protéger les plus vulnérables des usagers ainsi qu'à une systématisation des contrôles policiers dans son sillage.

Le présent rapport-préavis aborde ainsi la statistique de la circulation routière en ville de Lausanne avant de se concentrer sur les différentes actions de prévention et de répression menées sur son territoire. Un bref volet est par ailleurs spécifiquement consacré au vélo¹.

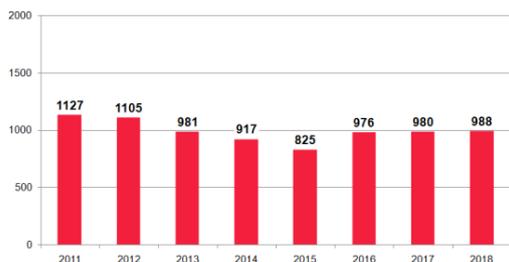
3. Statistiques de la circulation routière à Lausanne

Les statistiques en matière de circulation routière pour la Ville de Lausanne placent 2018 parmi les années les plus sûres depuis dix ans avec 988 constats d'accidents.

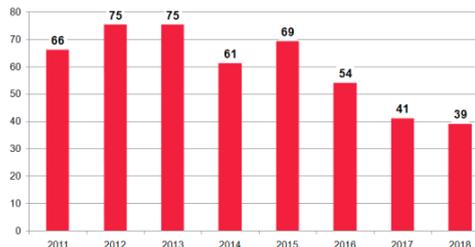
¹ Pour de plus amples développements, se référer notamment au rapport de l'Observatoire de la mobilité sous : <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/finances-et-mobilite/routes-mobilite/mobilite-et-traffic/observatoire-de-la-mobilite.html>.

Le nombre de cas avec blessés graves a poursuivi sa baisse en 2018 (- 5%) pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2011 en passant sous la barre des 40 cas (2016 : 54 / 2017 : 41). Un accident mortel est à déplorer (2016 : 1 / 2017 : 3). Le nombre d'accidents avec blessés légers (279) augmente légèrement (+ 6.5%). Pour les accidents avec piétons, une hausse est également observée (2017 : 55 / 2018 : 65).

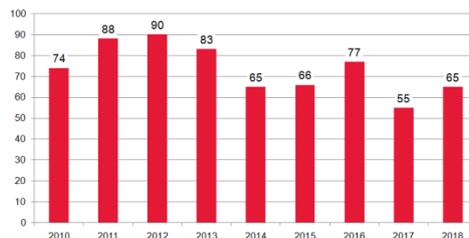
Evolution du nombre de constats d'accidents



Evolution du nombre d'accidents avec blessés graves



Evolution du nombre de piétons victimes



La Municipalité ne partage ainsi pas la position initiale des postulants s'agissant des accidents. Elle constate néanmoins une augmentation des frictions dues aux vitesses de déplacement différentes des usagers. Elle se réjouit de voir la situation évoluer favorablement, notamment grâce aux actions entreprises en termes de prévention, de répression et d'aménagements routiers.

Si les statistiques illustrent une évolution positive, la Municipalité reste consciente des défis que pose la cohabitation et, comme elle le signalait dans sa réponse à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts², « ses services ont d'ailleurs pour mandat permanent de prendre toutes les mesures possibles pour améliorer la situation sous différents angles, que cela soit au niveau de l'aménagement routier, de la prévention routière, de la répression des délits, de l'offre en transport public ou de tout ce qui pourrait favoriser la politique de transfert multimodal en périphérie de la ville ».

4. Prévention routière et actions de répression

4.1 Campagnes de prévention routière à Lausanne

Le Corps de police (CP) est très engagé dans le domaine de la prévention routière au travers de campagnes et d'actions destinées aux différents usagers. Bon nombre de ces actions se font en collaboration avec les autres polices vaudoises et romandes ainsi qu'avec différents partenaires (par exemple : délégué vélo à la Ville de Lausanne, PRO VELO, TCS, BPA, etc.).

En complément à ces campagnes globales, des actions spécifiques sont menées, chaque année, au niveau local. Cela permet de cibler au mieux les problématiques propres à notre ville. Ces différentes

² Réponse du 25 octobre 2018 à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi ».

campagnes s'échelonnent au fil des mois. Le tableau ci-après offre une vue synthétique des campagnes déjà planifiées pour 2019.

	Janv.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Boire ou conduire...	■											
Conduire comme ça	■	■										
Demandez si cela roule		■	■									
Sécurité cyclistes giratoire			■	■								
Campagne lausannoise - mise en mouvement				■	■							
Merci ! - piétons					■	■	■					
Respectez notre vie, nous protégeons la vôtre							■	■				
Attention un enfant ça surprend								■	■			
Parents taxi									■	■		
Made Visible - Bien vu										■	■	■
Boire ou conduire												■

La Municipalité signale également que le planning 2019 ci-dessus est tout à fait significatif de ce qui se fait d'année en année et ne laisse que peu de marge temporelle pour effectuer des campagnes complémentaires.

4.2 Dépassements de la vitesse autorisée

Dans ce domaine, des contrôles sont effectués tant par des appareils radars fixes que mobiles. Concernant les contrôles automatiques, on observe une augmentation du nombre d'infractions (90'385 en 2018 ; +104.98%). Cette hausse importante s'explique entièrement par l'ajout de trois appareils de contrôles de la vitesse : deux à la route de Berne et un à l'avenue de Provence.

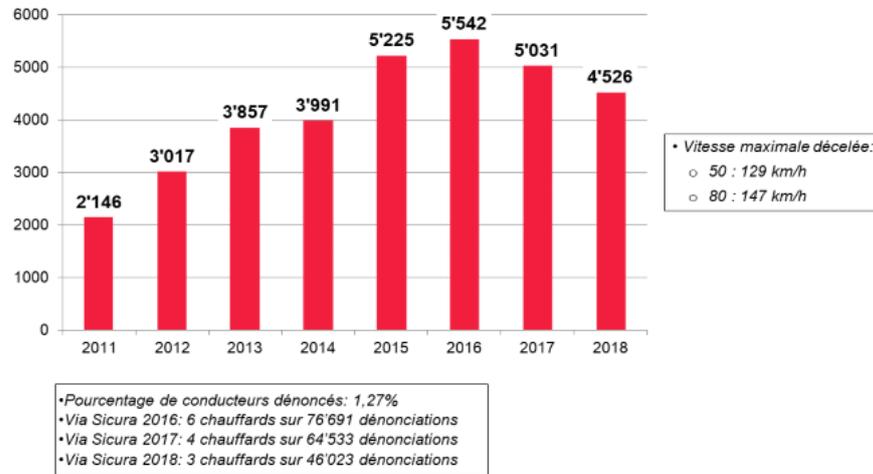
A l'inverse, concernant les contrôles de vitesse effectués grâce à des dispositifs mobiles, il n'y a pas eu de nouveauté marquante au cours des dernières années. Le nombre de véhicules contrôlés, malgré la diminution du nombre de contrôles (cf. graphique ci-dessous), a massivement augmenté (3'623'856 en 2018 +32.76%). Le nombre de dénonciations a, lui, diminué (46'023 en 2018 ; -28.68%). On constate donc un ratio d'infractions évoluant de 2.36% en 2017 à 1.27% en 2018, ce qui démontre que les automobilistes ont, globalement, un comportement plus respectueux des règles et usages de la route, en particulier en matière de vitesse.

En 2018, 8'782 contrevenants ont été dénoncés pour des excès de vitesse dans des zones limitées à 30 km/h sur les 116'143 véhicules contrôlés, le pourcentage de dénonciation étant ainsi en légère hausse.

Par ailleurs, plus de trois millions d'usagers ont été rendus attentifs à leur vitesse par le biais d'installations préventives.

De manière globale, sur les dispositifs installés depuis plusieurs années, on observe d'ailleurs une tendance à la baisse du nombre de dépassements de vitesse. C'est un des objectifs visé par la Municipalité dans la stratégie de déploiement du parc d'appareils de contrôle. En effet, la modération de la vitesse est une part importante des différents axes de prévention suivis pour limiter les dangers de la route et favoriser une cohabitation multimodale la plus satisfaisante possible.

Nombre de contrôle de vitesse mobiles



4.3 Téléphones portables au volant

De nombreuses campagnes ont été conçues pour rendre attentifs les conducteurs à ce sujet. Les usagers de la route ont bien conscience de l'illégalité dans laquelle ils se mettent en utilisant le téléphone portable, ainsi que des risques encourus. Cette compréhension n'empêche toutefois pas une certaine forme de témérité, ce qui explique que ces comportements persistent malheureusement, bien au-delà de la ville de Lausanne, et ce même si les dispositifs mains-libres équipent de plus en plus de véhicules en série.

Dans ce cadre, des contrôles réguliers sont effectués. En 2018, 1'153 amendes d'ordre ont sanctionné des contrevenants. Des contrôles répressifs portant sur ce type d'infraction vont continuer d'être menés en 2019, contrôles qui viennent en complément de l'activité quotidienne des policiers de la circulation routière ainsi que de ceux de police-secours, qui verbalisent en tout temps ces comportements, lorsqu'ils les observent.

4.4 Parcage en seconde file ou sur les trottoirs

Ce type de mauvais stationnement est systématiquement dénoncé par les agents et par les assistants de sécurité publique.

En 2018, 3'385 amendes d'ordre ont été apposées pour des infractions de stationnements sur les trottoirs et 39 pour des infractions en double-file.

4.5 Usage des trottoirs, des parcs et autres lieux par les cyclistes

Des actions de prévention spécifiquement destinées aux cyclistes sont régulièrement menées à Lausanne, certaines en collaboration avec le délégué vélo de la Ville et PRO VELO.

Une campagne a été menée ce printemps (du 13 mars au 16 avril 2019), afin de sensibiliser tant les automobilistes que les cyclistes aux comportements corrects à adopter dans les giratoires. Cette campagne a été menée dans le cadre des polices coordonnées. Plusieurs autres sujets en lien avec les cyclistes seront d'ailleurs développés chaque année, dans des campagnes différentes.

Pour l'année 2020, une nouvelle campagne s'adressera aux usagers de tout type de locomotion dans l'espace public. Les thématiques, actuellement en cours de réflexion, pourraient toucher au respect de la signalisation lumineuse, à la circulation des engins non motorisés sur les trottoirs et dans les zones piétonnes ou encore à leur visibilité. Pour l'heure, rien n'est définitivement arrêté. La Ville de Lausanne participe activement à l'élaboration de ces campagnes et contribue au choix des thèmes mais, selon les principes de la police coordonnée, la décision finale est partagée entre les diverses instances communales et cantonales.

Une nouvelle campagne, destinée aux scootéristes urbains et aux risques liés aux infractions qu'ils peuvent commettre, devrait également voir le jour.

En 2018, 19 cyclistes ont été amendés pour avoir circulé sur un trottoir. Ce chiffre assez faible est notamment dû à la difficulté d'interpeller ces usagers sans créer un danger en commettant une infraction plus importante, ce qui ne respecterait pas le principe de proportionnalité et créerait une situation plus dangereuse encore pour les autres usagers de l'espace public.

Cette problématique est identique pour les infractions en lien avec les signaux lumineux. Les cycles ne peuvent être identifiés par les dispositifs automatiques et, lorsque des agents de police constatent l'infraction, l'environnement et le contexte ne se prêtent pas toujours à une interpellation immédiate. Toutefois, lorsque cela est possible, des suites sont systématiquement données. Ainsi, en 2018, 143 cas ont été dénoncés pour la non-observation du signal lumineux.

4.6 Comportements bruyants des automobilistes

Comme le signalent les postulants, coups d'accélérateurs, de klaxon et moteur à haut régime sont parfois constatés par les agents de police en ville. Dès lors, ils interviennent tant sous l'angle préventif que répressif selon les situations qui se présentent.

Le CP organise par ailleurs plusieurs fois par année des contrôles en partenariat avec le Service des automobiles et de la navigation (SAN) afin de conduire directement dans leurs locaux les automobiles qui ne répondent pas aux normes afin d'effectuer les vérifications techniques nécessaires. En 2018, ces contrôles n'ont pas pu être mis en application en raison de la multiplicité des événements et/ou manifestations. Il est à noter qu'en 2017, lesdites opérations ont permis de contrôler 40 véhicules, dont 17 ont été conduits au SAN pour une expertise. Deux ont été immobilisés sur-le-champ et 15 conducteurs ont dû se représenter devant cette autorité pour une nouvelle expertise. Simultanément, tout au long de l'année 2018, 191 conducteurs ont été dénoncés pour des comportements bruyants, soit 89 véhicules deux-roues (65 pour des modifications et 24 pour les régimes moteur) et 102 véhicules quatre-roues (15 pour des modifications techniques, 84 pour les régimes moteur et 3 pour diffusion de musique à haute intensité).

Ce sujet a été identifié par les spécialistes de prévention du CP et une campagne spécifique sera proposée afin de prévenir ce type de comportement.

4.7 Usage par des motocyclistes et des automobilistes des espaces réservés aux cyclistes

Les statistiques 2018 font notamment ressortir les dénonciations suivantes, sur un total de 296 amendes d'ordre :

- 134 amendes pour stationnement sur une bande cyclable ;
- 139 amendes pour arrêt sur une bande cyclable en gênant les cyclistes ;
- 9 amendes d'ordre pour stationnement sur la chaussée contiguë à une bande cyclable jusqu'à 60 minutes ;
- 1 amende d'ordre pour ne pas observer le signal de prescription « piste cyclable » ;
- 5 amendes d'ordre pour ne pas observer le signal de prescription « piste cyclable et chemin pour piétons » ;
- 8 amendes d'ordre pour avoir empiété sur une bande cyclable ou l'avoir franchie, lorsqu'elle est délimitée par une ligne continue.

Ces comportements sont donc amendés lorsqu'ils sont constatés. Par ailleurs, il est à relever qu'il n'est pas interdit de s'arrêter ou de circuler sur une bande cyclable, pour autant que celle-ci soit balisée avec une ligne discontinue et que ses usagers n'en soient pas entravés, comme le stipule l'article 40 alinéa 3 de l'ordonnance sur la circulation routière³.

³ Article 40 alinéa 3 : « Les conducteurs d'autres véhicules peuvent rouler sur les bandes cyclables délimitées par une ligne discontinue (6.09), pour autant que la circulation des cycles n'en soit pas entravée ».

5. Mesures et actions de promotion liées au vélo

La Municipalité porte une attention particulière à la promotion du vélo en ville de Lausanne. En effet, elle rappelle que de nombreux projets d'aménagements ont été menés ces dernières années afin de renforcer et de promouvoir l'utilisation du vélo. Un accent particulier est mis sur la continuité des itinéraires afin d'attirer de nouveaux utilisateurs au vélo car ces derniers recherchent la sécurité en premier lieu. Prévoir des aménagements à leur intention, c'est éviter qu'ils utilisent des espaces qui ne leur sont pas destinés et que des conflits se créent avec d'autres usagers. Depuis une dizaine d'années, les aménagements cyclables croissent au rythme de plus de 3 km par année pour atteindre maintenant 96 km de bandes, pistes, contresens, liaisons ou voies de bus ouvertes aux vélos. L'offre de places de stationnement, dont une vélostation à la gare CFF, complétée par l'installation de pompes à vélo en libre-service, a été fortement améliorée au cours des dernières années. En particulier, 500 nouvelles places ont été aménagées en 2018. Le réseau de vélos en libre-service s'étend avec trois nouvelles stations attendues en 2019. Le matériel a été modernisé et comporte maintenant 70% de vélos électriques. De plus, un réseau de 25 vélos-cargos en libre-service fonctionne à Lausanne depuis septembre 2017, ceci en partenariat avec le TCS et les commerçants. La volonté de promouvoir l'utilisation du vélo s'exprime également par le biais des mesures prévues dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et de son volet mobilité douce.

En 2018, l'ouverture du jardin de la circulation aux familles dans le cadre de son 50^e anniversaire a rencontré un réel succès. Ce type d'événement participe pleinement à la promotion de l'utilisation du vélo et également à la sécurité puisque c'est une belle opportunité d'aborder, avec les familles et la population, l'usage du vélo et le cadre qui le régit. Fort de ce franc succès, une ouverture publique annuelle sous forme d'événement promotionnel et de prévention est actuellement à l'étude. Pour rappel, les écolières et écoliers ne pratiquent désormais plus le cyclomoteur au jardin de circulation, ces périodes ayant été remplacées par des heures de vélo. En plus d'apporter aux élèves lausannois les bases minimales pour une pratique du vélo sécuritaire en milieu urbain, cette sensibilisation permet d'implémenter les bons réflexes en matière de mobilité douce et de développer, dès le plus jeune âge, l'appétence pour les deux-roues non motorisés. Les cyclomoteurs ne sont donc désormais plus utilisés que dans le cadre du passeport vacances.

La Municipalité prévoit également la promotion du vélo dans son programme de législature en affirmant « poursuivre les efforts de soutien à la mobilité deux-roues non motorisée, en subventionnant les vélos électriques et le remplacement de leurs batteries, et en aménageant des voies cyclables en continu et des places de parc en suffisance ».

Toutes ces actions concourent à l'essor de la petite reine en ville de Lausanne. L'Observatoire de la mobilité constate, dans son rapport de 2017, une augmentation de 33% du trafic cycliste⁴ entre 2014 et 2017. Une nouvelle édition des « Indicateurs de suivi de la mobilité » sera publiée dans le courant de l'automne 2019.

6. Campagne de prévention lausannoise 2019

La campagne « Bouge pas de là » a été reconduite du 17 avril au 21 mai 2019. Il s'agit d'une action lausannoise en lien avec la topographie de notre ville. Quelque 60 accidents se produisent en effet chaque année en raison de véhicules stationnés sur des rues en pente, qui se mettent en mouvement car ils n'ont pas été correctement immobilisés.

7. Objectifs 2019 du Corps de police en matière de circulation routière

Les objectifs du CP pour l'année en cours recoupent largement les points traités dans cette réponse. Les lignes principales en la matière, qui ont été présentées à la presse lors du bilan annuel de circulation le 18 mars 2019, sont les suivantes :

1. maintenir les contrôles de circulation au centre-ville : lutter contre tous comportements bruyants ou leurs causes ;

⁴ <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/finances-et-mobilite/routes-mobilite/mobilite-et-traffic/observatoire-de-la-mobilite.html>.

2. exercer des contrôles de vitesse mobiles et fixes 24h sur 24 : détecter et dénoncer les chauffards ;
3. participer aux actions coordonnées de prévention sur le plan cantonal : alcool, sécurité des piétons et cyclistes, etc. ;
4. poursuivre une campagne de prévention spécifique : mise en mouvement fortuite d'un véhicule.

Tout au long de l'année, la Brigade de la prévention routière œuvre dans ces différents domaines. L'augmentation globale des usagers ainsi que les nombreuses sollicitations des partenaires en matière de prévention ont conduit la Municipalité à prendre la décision de renforcer en moyens humains cette brigade ces prochaines années. Un poste de policier affecté à la prévention routière est d'ores et déjà prévu dans le cadre du programme de législature pour l'année 2020.

Les réseaux sociaux de la Police de Lausanne sont régulièrement utilisés dans le contexte de la prévention routière et pour encourager la mobilité douce. En 2018, plusieurs actions de prévention ont été mises en ligne sur Facebook. A l'avenir, le développement du positionnement de la police sur les différents réseaux sociaux permettra d'améliorer encore la visibilité de ses publications.

8. Engagement de la Municipalité

Au vu des différents éléments présentés ci-dessus, la Municipalité tire un constat positif de la situation quand bien même des améliorations sont toujours possibles. Ses services restent attentifs à la situation et suivent tous ces axes de travail en continu. La Municipalité veillera à ce que les préoccupations des postulants soient prises en compte dans le cadre des futures campagnes. Elle partage l'objectif cité et va renforcer les différentes actions entreprises. Sa stratégie s'inscrit dans un travail sur la durée, combinant plusieurs types de campagnes spécifiques, afin de toucher les usagers de la manière la plus pertinente possible et que tous, à un moment ou un autre de l'année, puissent se sentir concernés personnellement par les messages de prévention.

La Municipalité continuera également à mettre en œuvre les aménagements routiers nécessaires pour améliorer la sécurité de tous les usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'amélioration de la sécurité des usagers de la mobilité douce, notamment des cyclistes, par ces aménagements et les activités de prévention déjà mises sur pied, concoure aux diverses démarches incitatives déjà entreprises par la Municipalité.

9. Aspects financiers

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

10. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2019 / 31 de la Municipalité, du 15 août 2019 ;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse au postulat de M. Claude Calame et consorts « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter